

## **Avocat de Georges Frêche, Maître Gilles Gauer dénonce une campagne de caniveau**

Au cours d'une conférence de presse, ce matin, Maître Gilles Gauer, avocat de Georges Frêche, a dénoncé une campagne de caniveau contre la tête de liste "Tous Pour le Languedoc-Roussillon" suite à des manoeuvres électoralistes gravissimes constatées ces derniers jours.

D'abord, la diffusion massive d'un tract dans les boîtes aux lettres des habitants de la région pour un budget évalué, devis à l'appui, à près de 100.000 euros. Constatant une opération menée par un "collectif", en fait une association écran bénéficiant de financements anonymes donc occultes, Maître Gauer a rappelé que la loi imposait la transparence des financements politiques et interdisait aux personnes morales (associations et entreprises) de subvenir aux budgets des candidats. Car il ne s'agit pas ici d'une opération "désintéressée" - sinon pourquoi l'anonymat et un tel budget ?-, mais bien d'une action électorale au profit d'un candidat, tout au moins au détriment de Georges Frêche, la seule victime de cette barbouzerie.

Pour ces raisons, la liste 'Tous Pour le Languedoc-Roussillon' saisit le préfet de région et transmet les pièces rassemblées à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Ensuite, Maître Gauer a évoqué le reportage à charge de l'émission de Canal Plus "Action Discrète". Se faisant passer pour des militants de la liste "Tous pour le Languedoc-Roussillon", ces comédiens ont insulté des homosexuels, des handicapés, les communautés israélite et maghrébine et tenu des propos sexistes. Sous couvert "d'humour", il s'agit en fait d'une interférence grave dans la campagne électorale contre Georges Frêche.

Ce reportage a extrêmement choqué. Diverses plaintes vont être déposées par des personnes directement visées. Georges Frêche a d'ailleurs exprimé sa solidarité avec toutes celles et ceux qui ont été stigmatisés. Il a décidé de saisir le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) afin que les principes d'une campagne électorale digne soient fermement rappelés.

Au nom de Georges Frêche, Maître Gilles Gauer, a répété l'attachement du candidat à la liberté d'expression. Mais ces deux événements récents n'ont rien à voir avec la liberté d'expression: ils constituent une violation grave des règles du débat démocratique.

Le 15 février 2010.